



COUR D'APPEL DE PAPEETE
Constitution d'un dossier pour inscription sur la liste des experts

Les personnes sollicitant leur inscription sur la liste des experts près la cour d'appel de Papeete doivent fournir les pièces suivantes :

- curriculum vitae
- lettre de motivation spécifiant la rubrique demandée
- la copie des diplômes et attestations justifiant la rubrique sollicitée

La Cour d'appel de Papeete dispose de deux listes d'experts :

- La première liste (en matière pénale) est établie conformément aux articles R.T. 40-4-1 et suivants du décret 83-1204 du 29 décembre 1983.
- La deuxième liste (en matière civile) est établie en application des dispositions de la délibération territoriale du 22 avril 1999.

En conséquence, les candidats doivent mentionner sur leur lettre de motivation s'ils souhaitent être inscrits sur la liste civile ou pénale ou sur les deux listes.

Le dossier doit être adressé à :

Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de première instance de Papeete

Il peut être :

- déposé au tribunal à la porte E3 à l'attention de Nicole
- envoyé par la poste à l'adresse suivante :

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PAPEETE
PARQUET T.P.I
BP 4633 – 98713 Papeete

IMPORTANT :

Vous devez mentionner vos coordonnées postale, géographique et téléphoniques

Le dossier doit être déposé **avant le 1^{er} mars de chaque année**, pour une inscription au titre de l'année suivante.
